

Bachelier en domotique

HELHa Charleroi 185 Grand'Rue 6000 CHARLEROI
Tél : +32 (0) 71 41 94 40 Fax : +32 (0) 71 48 92 29 Mail : tech.charleroi@helha.be

1. Identification de l'Unité d'Enseignement

OM223 ANGLAIS 2			
Code	TEOM2B23DOM	Caractère	Obligatoire
Bloc	2B	Quadrimestre(s)	Q2
Crédits ECTS	2 C	Volume horaire	24 h
Coordonnées des responsables et des intervenants dans l'UE	Natacha WYNANT (natacha.wynant@helha.be)		
Coefficient de pondération	20		
Cycle et niveau du Cadre Francophone de Certification	bachelier / niveau 6 du CFC		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Anglais		

2. Présentation

Introduction

Toutes les connaissances acquises lors de ce cours seront liées à l'apprentissage pratique des étudiants: grammaire précise, partage d'avis et opinions justifiés et présentation d'un projet (étapes, problèmes, solutions, compte-rendus etc) à l'oral et à l'écrit. L'objectif étant d'amener les étudiants à progresser dans les niveaux B de langage selon le CECR.

Contribution au profil d'enseignement (cf. référentiel de compétences)

Cette Unité d'Enseignement contribue au développement des compétences et capacités suivantes :

Compétence 1 **Communiquer et informer.**

- 1.1 Choisir et utiliser les moyens d'informations et de communication adaptés.
- 1.2 Mener une discussion, argumenter et convaincre de manière constructive.
- 1.3 Assurer la diffusion vers les différents niveaux de la hiérarchie (interface).
- 1.4 Utiliser le vocabulaire adéquat.
- 1.5 Présenter des prototypes de solution et d'application techniques.
- 1.6 Utiliser une langue étrangère.

Acquis d'apprentissage visés

Au terme de cette UE, l'étudiant sera à même de parler et de rédiger des écrits concernant un travail technique tout en respectant l'usage langagier le plus adapté à la situation.

Liens avec d'autres UE

Prérequis pour cette UE : aucun

Corequis pour cette UE : aucun

3. Description des activités d'apprentissage

Cette unité d'enseignement comprend l(es) activité(s) d'apprentissage suivante(s) :

TEOM2B23DOMA Anglais 2

24 h / 2 C

Contenu

- Les aspects grammaticaux nécessaires à l'évolution du niveau langagier des étudiants vers les niveaux B1 et B2 du CECR selon leurs parcours de bloc 1
- Utiliser un vocabulaire technique aux projets: matériaux utilisés, étapes suivies, problèmes rencontrés,

- solutions (non) trouvées etc.
- discuter avec des clients ou collègues et communiquer avec des clients (vulgarisation des procédures et réalisations)

Démarches d'apprentissage

Grâce à l'apprentissage implicite et explicite, les étudiants apprendront à communiquer sur les difficultés rencontrées et leurs solutions. Pour ce faire, l'enseignant fera usage de supports audio, vidéo et textuels. Un travail régulier sera demandé aux étudiants.

Dispositifs d'aide à la réussite

Outre les séquences d'exercices pratiques, les étudiants se verront proposer des exercices supplémentaires disponibles en ligne afin de progresser davantage. Tout exercice complémentaire pourra être donné à l'enseignant qui les corrigera et se tient à disposition des élèves pour répondre à leurs questions. La présence aux cours est vivement conseillée.

Des évaluations écrites et/ou orales seront réalisées à plusieurs reprises dans l'année afin d'aider les étudiants à se situer dans leur apprentissage.

Sources et références

Toutes les sources sont mentionnées au moment de leur usage dans le syllabus.

Supports en ligne

Les supports en ligne et indispensables pour acquérir les compétences requises sont :

- syllabus
- applications smartphone
- ressources en ligne
- prise de note
- vidéos et pistes audio
- Pour des raisons d'hygiène, chaque étudiant doit apporter, pour chaque cours, ses écouteurs/son casque sous peine de ne pas savoir travailler.
- En cas d'enseignement à distance, les plateformes Teams, ConnectED, Ms Forms et Discord seront utilisées. Toute la matière qui sera discutée lors des séances en ligne fait partie intégrante du cours et donc des évaluations.

4. Modalités d'évaluation

Principe

Note: le terme "EVC" fait ici référence à tout travail, devoir, test, interrogation qui aura lieu pendant l'année, hors période d'examen. L'évaluation continue n'est pas récupérée au Q3, l'étudiant.e joue donc 100% des points en examen en seconde session. La participation active aux séances présentielles/distanciennes peut être intégrée aux résultats d'évaluation continue.

Q2

- l'évaluation sera ventilée en 3 parties: EVC (travaux, tests, quizzes, textes...) - examen oral et examen écrit. Les EVC représentent 30%, l'examen oral 30% et l'examen écrit 40%.
- la présentation des deux parties (orale/écrite) de l'examen est obligatoire.

Q3

- En seconde session, l'examen représente 100% comme suit: 40% examen oral - 60% examen écrit

Principes généraux

- Le contenu , la durée et la pondération des différentes tâches au sein des examens pourra différer entre l'évaluation de juin et celle du mois d'août. Des feuilles de consignes seront postées sur la plateforme Connected afin d'en informer les étudiant.e.s
- Dans une même année: Si un.e étudiant.e obtient 13/20 ou plus à l'un des examens (résultat total de l'examen oral ou résultat total de l'examen écrit), cette cote sera reportée au Q3. A l'inverse, une cote de 12/20 ou inférieure à l'ensemble d'une des épreuves devra être représentée en 2e session.
- D'une année à l'autre : Si un.e étudiant.e représente à nouveau le cours l'année suivante, un report de cote partiel sera autorisé si, et seulement si, l'étudiant.e a obtenu 13/20 ou plus à la cote pour laquelle il demande un report. Il lui appartient d'en avertir l'enseignante au premier cours et de le confirmer par écrit.
- Il n'y a donc, d'une année à l'autre, aucun report de cote partiel pour des cotes de 12 ou inférieures à 12 !
- **Note finale = Moyenne géométrique** des différents items, en tenant compte de la pondération.

Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière			Evc + Int + Trv	30		
Période d'évaluation			Exe + Exo	30/40	Exe + Exo	100

Evc = Évaluation continue, Int = Interrogation(s), Trv = Travaux, Exe = Examen écrit, Exo = Examen oral

Dispositions complémentaires

- Si l'enseignement devient hybride/ 100% distanciel pour des raisons sanitaires, les cours se dérouleront en ligne, par le biais de Teams ou Discord. Leur durée pourra être réduite pour compenser des tâches préparatoires réclamées en amont ou des exercices en aval. Les étudiant.e.s seront informé.e.s via ConnectED des travaux/préparations divers et de la date limite pour les effectuer. Tous les retards seront sanctionnés par un zéro.
- D'autres modalités d'évaluation peuvent être prévues en fonction du parcours académique de l'étudiant. Celles-ci seront alors consignées dans un contrat didactique spécifique proposé par le responsable de l'UE, validé par la direction ou son délégué et signé par l'étudiant pour accord. Il appartient à l'étudiant.e concerné.e de contacter l'enseignante au début du mois de septembre s'il souhaite un contrat spécifique. Passé ce délai (**30 septembre**), il devra se conformer aux mêmes obligations que ses camarades.
- Un certificat médical entraîne, au cours de la même session, la représentation d'une épreuve similaire (dans la mesure des possibilités d'organisation).

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2021-2022).